

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 11 décembre 2025

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charlène DECARNIN

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19Nombre de présents participants au vote : 17  
Nombre de procurations : 00

## Membres présents :

Ludovic PROISY	Isabelle CANDELIER	Guillaume LIETARD
Judith TERNIER	Charline DECARNIN	Maurice VANDEWALLE
Fabrice VAN BELLE	Brigitte MAINGUET	Fabienne MEPLON
Christelle DELEPLACE	Marie-Claire NAESSENS	
Yves MARTIN	Jorge DOS SANTOS	Éric TIRLEMONT
Denise DUCROUX	Olivier MORVAN	Vincent DELMER

## Membres absents ayant donné procuration :

## Membre absent excusé :

## Membre absent :

Théo VANENGELANDT, Aurélie MALAQUIN

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20251211\_01

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 25 septembre 2025

**M. LE MAIRE RAPPELLE** que conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales, chaque séance du Conseil Municipal fait l'objet d'un procès-verbal rédigé par le secrétaire de séance désigné.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 25 septembre 2025, établi par Mme **Charline DECARNIN**, a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal en annexe de la convocation adressée le 5 décembre 2025.

Cette formalité permet à chaque élu de prendre connaissance des ~~décisions prises et des délibérations~~ lors de la séance précédente.

*Les membres du Conseil Municipal sont invités à approuver ce document, sous réserve d'éventuelles observations formulées avant le vote.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du conseil municipal réuni le 25 septembre 2025

<b>SCRUTIN</b>	<b>POUR : 17</b>	<b>CONTRE : 00</b>	<b>ABSTENTION : 00</b>
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 09/01/2026

Le secrétaire de séance  
  
 Charline DECARNIN

Le Maire,  
  
 Ludovic PROISY

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.